



Admr / heures non travaillées / planning

Par **jeepygil**, le **08/04/2008** à **16:09**

Bonjour,

Ma compagne est salariée de cette association, l'année dernière ses contrats ADMR (oui car elle a aussi des mandataires qui passent par cette même asso) de travail totalisé 120 heures, l'association étant géré par des encadrants dépassés, ses plannings ne totalisés malheureusement pas ces 120 heures et sa responsable lui a demandé de compenser par des CP. Ne voulant pas entrer en conflit elle a accepté, cette même année il lui ont fait un avenant sur ses contrats ADMR pour que cela totalise 100 heures. Est-ce normal ? si non quel recours avons nous ?

Quelle est la durée légale de travail car elle doit réaliser + 170 heures certains mois avec ses mandataires ?